

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 3 avril 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C

NOR : MENH2608912A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, le ministre de l'éducation nationale, la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et le ministre des transports,

Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C est fixé à 1 315, soit 664 pour le concours externe et 651 pour le concours interne et répartis, dans les corps concernés, ainsi qu'il suit :

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		
Académie	Concours externe	Concours interne
Aix-Marseille	0	19
Amiens	0	12
Besançon	14	6
Bordeaux	15	0
Corse	0	2
Créteil	39	31
Dijon	21	16
Grenoble	17	28
Guyane	3	3
Lille	33	67
Lyon	26	23
Mayotte	0	5
Montpellier	0	28
Nancy-Metz	8	9
Nantes	27	23
Nice	4	6
Normandie	15	25
Orléans-Tours	12	17

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		
Académie	Concours externe	Concours interne
Paris	43	42
Poitiers	9	0
Reims	6	11
Rennes	10	10
Strasbourg	15	18
Toulouse	26	0
Versailles	62	90
Totaux	405	491

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe du ministère de la justice		
Région	Concours externe	Concours interne
Auvergne-Rhône-Alpes	23	13
Bourgogne-Franche-Comté	11	6
Bretagne	7	3
Centre-Val de Loire	6	3
Corse	0	1
Grand Est	21	13
Hauts-de-France	14	8
Ile-de-France	82	56
Normandie	6	3
Nouvelle-Aquitaine	33	0
Occitanie	29	0
Pays de la Loire	9	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	36
Totaux	241	148

Adjoints d'administration principaux de deuxième classe de l'aviation civile		
Région	Concours externe	Concours interne
Ile-de-France	1	0
Nouvelle-Aquitaine	2	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	2
Totaux	3	2

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe du ministère de la transition écologique		
Région	Concours externe	Concours interne
Bourgogne-Franche-Comté	1	0
Bretagne	1	1
Centre-Val de Loire	1	1

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe du ministère de la transition écologique		
Région	Concours externe	Concours interne
Hauts-de-France	1	1
Ile-de-France	1	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	1
Totaux	5	5

Adjoints d'administration principaux de deuxième classe de l'institut national de la statistique et des études économiques		
Région	Concours externe	Concours interne
Ile-de-France	10	5
Totaux	10	5

Art. 2. – En outre, 155 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et 112 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, répartis dans les corps concernés ainsi qu'il suit :

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		
Académie	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Administration Centrale (Paris)	0	1
Aix-Marseille	2	1
Amiens	1	4
Besançon	2	1
Bordeaux	3	2
Créteil	8	6
Dijon	4	2
Guyane	1	0
Grenoble	5	4
Lille	11	8
Lyon	6	4
Mayotte	1	0
Montpellier	4	3
Nancy-Metz	2	4
Nantes	6	3
Nice	1	0
Normandie	5	4
Orléans-Tours	4	4
Paris	11	3
Poitiers	1	1
Reims	2	1
Rennes	2	2
Strasbourg	4	2

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		
Académie	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Toulouse	3	3
Versailles	18	10
Totaux	107	73

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe du ministère de la justice	
Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
48	30

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'aviation civile	
Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
0	2

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe du ministère de la transition écologique	
Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
0	5

Adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'institut national de la statistique et des études économiques	
Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
0	2

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 avril 2026.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général des ressources humaines,
L. CRUSSON

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,*
Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du recrutement
et de la mobilité,*
V. LENOBLE

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,*
Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation,*
S. CHASSAT

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,*
Pour le ministre et par délégation :
*La secrétaire générale
de l'institut national de la statistique
et des études économiques,*
K. BERGER

*La ministre de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement
et de la mobilité,*

V. LENOBLE

Le ministre des transports,

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice des compétences
et des ressources humaines,*

F. BUREAUD